



Séance plénière du 15 septembre 2017

## **AVIS N° 15 - AP 05/2017**

- Mise à jour de l'annexe 1 de la délibération n°5283 du Conseil Régional relative aux exonérations d'octroi de mer externe accordées aux activités de production
- Mise à jour de l'annexe 2 de la délibération n°5283 du Conseil Régional relative aux exonérations d'octroi de mer externe accordées aux activités commerciales
- Mise à jour de l'annexe 3 de la délibération n°5283 du Conseil Régional relative aux exonérations d'octroi de mer externe relatives aux activités de prestation de services

**En présence de :** Jean-Louis ANTOINE, Dominique BONADEI, Éric BUREAU, Willy CHARLES-NICOLAS, Albert DARNAL, Christian DORVILMA, Ariane FLEURIVAL, Antoine GARCIA, Marie-Louise GENESTIE, Brigitte HORTH, Georges-Michel KARAM, Stéphane LAMBERT, Adelson MAGLOIRE, José MARIEMA, Jean-José MATHIAS, Jean-Luc MIRTA, Alain PELIER, Jean-Pierre PIGREE, Cynthia ROCHEMONT-PIEJOS, Didier SILIGHINI, Patricia WEIMERT

**Absents excusés :** Alain BRAVO, Yves ICARE, Didier MAGNAN, Léonard RAGHNAUTH, Christian RAVIN, Renotte-Éric ROBO, Patricia SAÏD, Pierre ZAMMIT

**Etaient absents :** Daniel CLET, Roger FLEURIVAL, Magali ROBO-CASSILDE, Steeve STANISLAS

**Procurations :**

Yves ICARE donne pouvoir à Cynthia PIEJOS-ROCHEMONT

Christian DORVILMA donne pouvoir à Dominique BONADEI

*Vu la saisine de la Collectivité Territoriale de Guyane reçue le 05 septembre 2017 ;*

*Vu la réunion de la commission mixte « Développement Economique et Planification / Aménagement du Territoire, Cadre de vie / Emploi, Formation professionnelle, Affaires européennes et Coopération régionale » du 12 septembre 2017*

*Entendu les rapports AP-2017-54-6, AP-2017-55-7 et AP-2017-56-8 de la CTG ;*

*Vu l'assemblée plénière du 15 septembre 2017 ;*

**Rapporteur : Monsieur Georges-Michel KARAM, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du CESER Guyane**

**C.E.S.E.R GUYANE**

Conseil Économique Social Environnemental Régional de Guyane

66 Avenue du Général de Gaulle - BP 47025 - 97307 CAYENNE cedex - Tél : 05 94 28 96 05 - Fax : 05 94 30 73 65

Mél : [cabcesr@cr-guyane.fr](mailto:cabcesr@cr-guyane.fr) - Site internet : [www.ceser-guyane.fr](http://www.ceser-guyane.fr)

\*\*\*\*\*

Les conseillers ont bien noté que par souci de sécurisation des activités économiques et par nécessité technique, des modifications ont été apportées à plusieurs reprises, aux annexes de la délibération cadre en matière d'octroi de mer externe destinées aux activités économiques. La révision qui est proposée, actuellement, a pour objet de mettre à jour, les cadres ou libellés qui sont devenus obsolètes ou présentant des anomalies.

Concernant, la fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire, les conseillers signalent que la plus grande partie des prothèses dentaires proviennent de pays comme la Chine, ils souhaitent que ces prothèses dentaires ne soient pas entièrement exonérées d'octroi de mer.

Par ailleurs, celles-ci sont amenées à supporter de faibles coûts salariaux.

Les conseillers demandent que les règles communes en la matière, soient applicables à l'ensemble des entreprises concernées.

Les conseillers sont favorables à cette opération.

**Les résultats sont les suivants :**

- **Mise à jour de l'annexe 1 :** - Pour 18 dont 1 procuration  
- Contre : 0
  
- **Mise à jour de l'annexe 2 :** - Pour 17 dont 1 procuration  
- Contre : 0
  
- **Mise à jour de l'annexe 3 :** - Pour 11 dont 1 procuration  
- Contre : 0

**Fait et délibéré en séance plénière le vendredi 15 septembre 2017**

**La Présidente du Ceser  
Vice-Présidente Ceser France  
Déléguée aux Outre-Mer**



**Ariane FLEURIVAL**

**C.E.S.E.R GUYANE**

Conseil Économique Social Environnemental Régional de Guyane

66 Avenue du Général de Gaulle - BP 47025 - 97307 CAYENNE cedex - Tél : 05 94 28 96 05 - Fax : 05 94 30 73 65

Mél : [cabcesr@cr-guyane.fr](mailto:cabcesr@cr-guyane.fr) - Site internet : [www.ceser-guyane.fr](http://www.ceser-guyane.fr)